



# FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

---

Initiatives pour la Promotion  
des Jeunes et de  
L'égalité des Genres  
Appel à Candidatures

## 2023



FONDS POUR LA  

---

CONSOLIDATION DE  
LA PAIX 

## Contenu

<b>1. FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX .....</b>	<b>2</b>
<b>2. ARRIÈRE-PLAN .....</b>	<b>2</b>
Initiative de promotion de l'égalité des sexes .....	2
Initiative de promotion de la jeunesse .....	3
Participation de la société civile.....	3
<b>3. THÈME DE L'INITIATIVE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES (GPI).....</b>	<b>3</b>
<b>4. THÈMES DE L'INITIATIVE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE (YPI).....</b>	<b>7</b>
Organisations .....	9
Pays .....	10
OSC.....	10
Lignes directrices du projet.....	10
Critères d'examen.....	11
<b>5. PROCESSUS DE DEMANDE .....</b>	<b>14</b>
Prochaines étapes.....	14
<b>6. RESSOURCES.....</b>	<b>15</b>
<b>7. ANNEXES .....</b>	<b>0</b>
Note succincte explicative pour les applications UN-CS O .....	0
Modèle de note conceptuelle pour les applications OSC.....	0

## 1. FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général (PBF) est l'instrument de premier recours des Nations Unies pour répondre aux conflits violents et les prévenir. Depuis que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont créé le Fonds en 2005, le PBF a soutenu plus de 60 pays qui se relèvent d'un conflit violent ou qui y font face. L'objectif du Fonds est d'appuyer les interventions qui présentent un intérêt direct pour les processus de consolidation de la paix et de combler les lacunes critiques dans des domaines pour lesquels aucun autre mécanisme de financement n'est disponible. En réponse aux résolutions du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix et la dynamique des conflits mondiaux, le PBF est passé d'un instrument post-conflit à un instrument qui investit à toutes les étapes des cycles de conflit : avant, pendant et après les conflits.<sup>12</sup>

Le PBF travaille dans les domaines prioritaires et prioritaires suivants :

Domaine prioritaire	Domaine d'intérêt
1. Réponse aux menaces imminentes qui pèsent sur le processus de paix, appui à la mise en œuvre des accords de paix et dialogue politique	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Réforme du secteur de la sécurité</li><li>2. État de droit</li><li>3. Désarmement, démobilisation et réintégration</li><li>4. Dialogue politique (autour d'accords de paix/politiques spécifiques assortis de délais)</li></ol>
2. Renforcement des capacités nationales pour promouvoir la coexistence et le règlement pacifique des conflits	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Réconciliation nationale</li><li>2. Gouvernance démocratique</li><li>3. Prévention et gestion des conflits</li></ol>
3. Soutenir les efforts visant à revitaliser l'économie et à générer des dividendes immédiats de la paix pour l'ensemble de la population	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Emploi</li><li>2. Accès équitable aux services sociaux</li></ol>
4. Création ou rétablissement des services administratifs essentiels et des capacités humaines et techniques connexes	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcement des capacités essentielles de l'État national</li><li>2. Extension de l'autorité de l'État / administration locale</li><li>3. Gouvernance des ressources pour la consolidation de la paix</li></ol>

## 2. ARRIÈRE-PLAN

Depuis 2016, le Fonds a lancé l'Initiative de promotion du genre (GPI) et l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI). Bien qu'elles soient lancées ensemble, GPI et YPI sont deux initiatives distinctes dont les objectifs sont interconnectés.

### Initiative de promotion de l'égalité des sexes

La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité reconnaissent le rôle clef des femmes dans la prévention et le règlement des conflits. Le rapport de 2010 du Secrétaire général, demandé <sup>3</sup>par la résolution 1889 (2009), contenait un plan d'action en sept points sur la consolidation de la paix tenant compte des sexo-spécificités, qui comprenait un objectif de 15 % pour les allocations de consolidation de la paix de l'ONU à concentrer sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En réponse, le PBF a lancé sa première Initiative de promotion du genre (GPI) en 2011. L'initiative préconisait des projets ciblés de consolidation de la paix sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Fonds a alloué 6,4 millions de

<sup>1</sup> A/RES/70/262 et S/RES/2282 (2016)

<sup>2</sup> PBSO (2017) : *Que signifie « maintenir la paix » ?*

<sup>3</sup> 1820 (2009); 1888 (2009); 1889 (2009); 1960 (2011); 2106 (2013); 2122 (2013); 2242 (2015) et 2467 (2019).

dollars à la première série de projets GPI. Cela a continué de croître et, en 2022, plus de 23 millions de dollars ont été investis dans des projets GPI. Depuis 2011, le Fonds a donc investi plus de 137 millions de dollars dans 109 projets GPI dans plus de 30 pays. En 2015, le FBP est devenu la seule entité du Secrétariat de l'ONU et a été le premier fonds commun des Nations Unies à atteindre l'objectif de 15 %. Le Fonds a maintenant dépassé l'objectif pendant sept années consécutives, atteignant 47 % pour l'ensemble de son portefeuille en 2022.

#### Initiative de promotion de la jeunesse

La [résolution 2250 \(2015\)](#) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité reconnaissent la contribution importante et positive des jeunes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. En réponse, le PBF a lancé sa première Initiative de promotion de la jeunesse (YPI) en 2016, appelant à des projets ciblés de consolidation de la paix sur l'inclusion et la participation des jeunes. Le Fonds a augmenté son financement au YPI de 2,7 millions de dollars en 2016 à plus de 23 millions de dollars en 2022. Depuis 2016, le PBF a donc investi plus de 128 millions de dollars dans 97 projets YPI dans près de 30 pays. À ce jour, le YPI demeure la plus importante mesure de financement à l'appui de la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020).

#### Participation de la société civile

Depuis 2016, le Fonds a ouvert le financement aux organisations de la société civile (OSC) par le biais de ces initiatives GPI et YPI, en plus des fonds et programmes des agences des Nations Unies (AFP) et, en 2020, des propositions conjointes ONU-OSC ont été acceptées pour la première fois. Sur l'investissement total depuis 2016, plus de 86 millions de dollars, soit 34%, ont été alloués aux OSC et plus de 25 millions de dollars, soit 10%, ont été alloués à des projets conjoints ONU-OSC. En fournissant un financement direct aux OSC, le PBF répond aux recommandations des résolutions sur le maintien de la paix 70/262 (1016) et 2282 (2016), le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et la paix durable (2018) ainsi que [les lignes directrices sur l'engagement communautaire à l'échelle du système des Nations Unies sur la consolidation de la paix et la paix durable \(2020\)](#). Ces recommandations visent à renforcer l'impact de la consolidation de la paix menée localement, à renforcer les partenariats mutuellement respectueux entre l'ONU et la société civile avec une meilleure compréhension des contextes locaux, à capitaliser sur l'expertise, les réseaux plus larges et les relations plus étroites des organisations et des communautés locales et à assurer une approche inclusive, en impliquant les populations les plus difficiles à atteindre et marginalisées. [The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security \(2018\)](#) note qu'il est également essentiel de soutenir et de nourrir le travail accompli par les OSC dirigées par des jeunes, la plupart d'entre elles étant à l'avant-garde des initiatives locales de consolidation de la paix mais opérant avec un soutien et un financement extrêmement faibles. Conformément à ces recommandations, les initiatives GPI et YPI fournissent non seulement un financement direct aux OSC, mais exigent également que les candidats démontrent des partenariats solides avec les OSC locales, en particulier les organisations et les réseaux dirigés par des femmes pour les demandeurs de GPI, et les organisations et réseaux dirigés par des jeunes pour les candidats YPI.

### 3. THÈME DE L'INITIATIVE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES (GPI)

Le [Bureau d'appui](#) à la consolidation de la paix (PBSO) annonce le lancement de l'Initiative de promotion du genre (GPI) 2023, contribuant directement à [sa stratégie 2020-2024](#), promouvant l'engagement positif des femmes dans la consolidation de la paix grâce à des approches innovantes. Répondant directement aux défis et aux lacunes identifiés dans le Rapport 2022 du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et l'Examen thématique 2023 du PBSO sur la sécurité climatique et la consolidation de la paix (qui sera publié mi-avril 2023), l'appel à propositions GPI de cette année se concentre sur: (1) l'atténuation et l'adaptation [au changement climatique](#) et (2) [l'engagement des femmes dans la gestion des ressources naturelles](#).

Le concept de climat, de paix et de sécurité – la manière dont le changement climatique, directement ou indirectement, peut exacerber ou aggraver les risques de violence, de conflit et d'autres vulnérabilités et menaces personnelles ou nationales – occupe une place de plus en plus importante dans l'agenda mondial et dans la consolidation de la paix. Étant donné que le changement climatique peut agir comme un « multiplicateur de risque » qui aggrave les vulnérabilités existantes et les facteurs de conflit, il peut avoir des effets plus importants sur ceux qui sont déjà vulnérables à des risques différenciés. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que le changement climatique a un impact disproportionné sur les pays fragiles à faible revenu et, généralement, sur les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables de ces pays. Ceux dont la capacité d'adaptation est déjà limitée – en raison de la pauvreté, des inégalités, d'autres sources de conflit ou de la marginalisation sociale et politique – peuvent être les moins bien placés pour résister aux chocs climatiques extrêmes, tels que des inondations et des sécheresses plus fréquentes ou plus intenses. L'impact inégal du changement climatique sur les femmes et les filles a été particulièrement préoccupant, étant donné que le type d'obstacles structurels à l'égalité des sexes qui prévalent dans de nombreux pays peut limiter considérablement les stratégies d'adaptation et d'adaptation. C'est particulièrement le cas pour les femmes confrontées à des formes croisées d'inégalité, notamment en raison de leur âge, de leur race/origine ethnique, de leur classe, de leur identité sexuelle et de genre, de leur statut de réfugié/Personne Déplacée Interne et d'autres statuts. En outre, lorsque les communautés sont déplacées en raison des inondations, des ouragans et de la désertification, ou lorsque des catastrophes liées au climat menacent les moyens de subsistance, les femmes et les filles peuvent être plus exposées au risque de violence sexuelle et sexuelle. <sup>4</sup>

### 1. Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci

Il est de plus en plus reconnu que les changements climatiques, et leurs répercussions sur la sécurité, peuvent affecter différemment les femmes et les hommes. On craint fortement que l'inégalité entre les sexes dans les sphères économiques ou décisionnelles et les normes discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, les rendent plus <sup>5</sup>exposées aux impacts climatiques. Cela a conduit à des appels pour que ceux qui travaillent sur la dynamique du climat, de la <sup>6</sup>paix et de la sécurité et sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique veillent à ce que leur analyse et programmation tiennent compte des besoins des femmes et des filles. <sup>7</sup> Pourtant, malgré les effets sexo-spécifiques négatifs du changement climatique, les femmes et les filles contribuent également à des mesures positives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à la participation à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix aux niveaux local, national et international. Les femmes défenseuses de l'environnement et bâtisseuses de la paix – y compris les femmes et les jeunes femmes autochtones – sont des leaders clés dans la lutte contre les relations de pouvoir inégales, la mobilisation pour la justice climatique et la construction d'une paix inclusive et durable.

L'adaptation au changement climatique fait généralement référence aux changements dans les pratiques, les systèmes ou les comportements visant à modérer les dommages potentiels ou à bénéficier des opportunités associées au changement climatique. Ce concept est souvent utilisé pour décrire des actions conçues pour moduler

---

<sup>4</sup> Gaston, Brown avec al-Dawsari, Downing, Day et Bodewig, Thematic Review on Climate Security and Peacebuilding 2023; (New York : UNU CPR, 2023). Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.un.org/peacebuilding/content/thematic-review-climate-security-and-peacebuilding-2023>

<sup>5</sup> Voir, par exemple, Elizabeth Smith, Gender Dimensions of Climate Insecurity (Stockholm: SIPRI, 2022). Disponible sur: <https://www.sipri.org/sites/default/files/2022->

<sup>6</sup> PNUF et al., Genre, climat et sécurité, 2020; Jessica Smith, Lauren Olosky, et Jennifer Grosman Fernández, The Climate-Gender-Conflict Nexus (Washington, DC: Georgetown Institute for Women, Paix et sécurité, 2021). Disponible à l'adresse suivante: Disponible à l'adresse suivante: <https://www.gender-nr-peace.org/gender-climate-security/>; ou <https://giwps.georgetown.edu/wp->

<sup>7</sup> Alert internationale, Intégration Gender and Security in Climate Adaptation: Principles for Success (Londres: International Alert, 2021). Disponible à l'adresse : <https://www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/05/Climate-Adaptation-Gender-Security-EN-2021.pdf>.

ou se préparer aux impacts futurs anticipés du changement climatique. Les femmes <sup>8</sup>peuvent être particulièrement bien placées pour contribuer, grâce à leur expérience, leurs connaissances et leurs idées, à l'élaboration de stratégies d'adaptation efficaces aux effets néfastes du changement climatique. Cependant, bien qu'elles soient de plus en plus conscientes et reconnues – en particulier les jeunes femmes et les femmes autochtones – en tant qu'actrices et influenceuses importantes dans la politique sur le changement climatique, elles continuent de se confronter à des obstacles pour participer aux processus de prise de décisions et de planification, y compris au niveau local. Ceci peut exacerber davantage les schémas existants de marginalisation et compromettre les possibilités de stratégies d'adaptation globales. Les mesures d'adaptation au changement climatique peuvent être élaborées en tant qu'outils de consolidation de la paix, par exemple comme moyen d'encourager la cohésion sociale et la coopération, et/ou de soutenir une plus grande résilience des communautés face aux changements climatiques qui renforceraient la prévention des conflits. Cependant, si l'on veut éviter de renforcer les inégalités existantes, ces outils doivent être développés de manière à tenir compte des sexo-spécificités. Cela exige que les projets d'adaptation au changement climatique intègrent les priorités en matière de genre et de climat dans les analyses et les approches visant à surmonter les obstacles existant, bien au-delà de la participation des femmes.

**L'atténuation du changement climatique fait** référence aux efforts visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre. Ces interventions peuvent se concentrer sur la contribution à la paix et la prévention des conflits grâce à une <sup>9</sup>transition énergétique juste, des investissements verts plus importants et une capacité accrue des communautés à participer à des activités commerciales vertes et à une production durable. Par exemple, par la génération de ressources économiques accompagnée de la conservation et de l'utilisation durable des forêts.

Il est maintenant nécessaire de soutenir les organisations locales de la société civile, y compris les organisations de femmes et filles, qui intègrent l'analyse des risques climatiques dans leur travail afin de s'assurer que ces connaissances et cette expertise éclairent les politiques, les plans et les programmes pertinents, comme indiqué dans le [Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité de 2022](#).

Comme souligné dans [l'examen thématique de 2023 sur](#) la sécurité climatique et la consolidation de la paix, il est également nécessaire de promouvoir des projets innovants de sécurité climatique qui soutiennent le rôle des femmes dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que d'identifier et de mettre en œuvre des mesures pour faire face à leurs risques spécifiques dans le contexte du changement climatique et de son interaction avec les facteurs de conflit. C'est particulièrement le cas pour les jeunes femmes et les femmes autochtones qui sont confrontées à des formes d'inégalité qui se chevauchent, mais qui apportent souvent une contribution inestimable à la mobilisation pour la justice climatique, à la préservation des connaissances traditionnelles et au soutien des droits humains et fonciers.

## 2. **L'engagement des femmes dans la gestion des ressources naturelles**

S'attaquer aux pressions exercées sur les ressources naturelles et leur gestion est une approche de consolidation de la paix nécessaire pour faire face aux conflits dans de nombreuses régions confrontées à de telles vulnérabilités. Comme mentionné dans [l'Examen thématique 2023 sur la sécurité climatique et la consolidation de la paix](#), les investissements dans les approches environnementales de consolidation de la paix, y compris l'amélioration de l'agriculture et des infrastructures des ressources naturelles, vont au cœur de ce que de nombreuses communautés considèrent comme leurs préoccupations les plus urgentes en matière de sécurité humaine et les facteurs qui contribuent à la persistance des conflits et de la concurrence.

---

<sup>8</sup> Gaston, Brown avec al-Dawsari, Downing, Day et Bodewig, Thematic Review on Climate Security and Peacebuilding 2023; (New York : UNU CPR, 2023). Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.un.org/peacebuilding/content/thematic-review-climate-security-and-peacebuilding-2023>

<sup>9</sup> Ibid.

Les approches de consolidation de la paix environnementale peuvent inclure des domaines d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci ou traiter les risques liés au climat, mais aussi d'autres risques liés à l'environnement, tels que la dégradation de l'environnement, la mauvaise gouvernance, la faiblesse ou l'absence de moyens de règlement des différends, les inégalités dans la distribution et l'accès aux ressources naturelles, et d'autres sources de tensions ou différends transnationaux et autres pratiques liées à l'agriculture et à la gestion des terres, entre autres.<sup>10</sup>

La consolidation de la paix « ascendante » autour des questions relatives aux ressources naturelles locales peut conduire à des opportunités d'atténuer les conflits locaux et les sources de vulnérabilité, tout en offrant des points d'entrée pour travailler sur d'autres questions sociales incisives, telles que l'exclusion des femmes ou des jeunes filles. Dans de nombreuses sociétés, les rôles sociaux sexo-spécifiques placent les femmes en tant que principales gestionnaires des ressources naturelles pour leurs ménages et/ou leurs communautés : elles fournissent de l'eau, de la nourriture et de l'énergie et dépendent donc fortement des ressources naturelles pour leur subsistance. Les changements dans la disponibilité de ces ressources augmentent leur vulnérabilité et les exposent à des risques plus élevés pour les moyens de subsistance et les dangers physiques. Cependant, ces rôles peuvent également placer les femmes et les filles de manière unique pour anticiper et combattre les risques de sécurité liés au climat.

En 2023, le Fonds sollicite des propositions de consolidation de la paix qui traitent de l'engagement des femmes dans la gestion des ressources naturelles afin de promouvoir leur rôle dans la gestion, la prise de décision et la résolution des conflits liés à ces ressources naturelles.

Toutes les propositions GPI doivent répondre aux critères du [marqueur de genre PBF 3](#). Le GPI exige en outre que les propositions tiennent compte à la fois du genre et de l'âge dans leur approche, et qu'elles tiennent compte des causes et des implications sexo-spécifiques des conflits et de la violence, y compris les normes de genre associées aux masculinités et aux féminités. Le genre est un axe d'exclusion, et il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux formes croisées de marginalisation. Le GPI encourage les propositions qui adoptent une approche inclusive et intersectionnelle, notamment en reconnaissant les multiples formes d'oppression, de violence et de discrimination, mais aussi les privilèges auxquels un individu peut être confronté en raison de ses identités composées. Cela peut se manifester par le soutien aux organisations de consolidation de la paix de jeunes femmes, aux organisations LGBTQI+ travaillant sur la consolidation de la paix ou aux organisations travaillant sur la protection des bâtisseurs de la paix et des défenseurs des droits de l'homme, pour ne citer que quelques exemples.

Comme les années précédentes, tous les projets doivent allouer au moins 40 % de la subvention demandée à des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, en particulier des organisations dirigées par des femmes et des filles. Le GPI donnera la préférence aux projets conjoints ONU-OSC, aux projets mis en œuvre par les OSC nationales et aux projets qui démontrent un partenariat solide avec des organisations dirigées par des femmes et des filles. En reconnaissance des considérations de 'ne pas nuire' et pour promouvoir des propositions inclusives et participatives et l'appropriation locale, tous les candidats GPI devront expliquer le *processus* d'identification des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, fournir une brève *justification* et décrire la *forme* de partenariat.

Le PBF souhaite investir dans des systèmes solides de suivi et de collecte de données. Il est recommandé aux projets d'intégrer des boucles de rétroaction communautaires sur l'efficacité des projets et de documenter les commentaires réguliers dans le cadre des processus de mise en œuvre et d'apprentissage.

---

<sup>10</sup> Gaston, Brown avec al-Dawsari, Downing, Day et Bodewig, Thematic Review on Climate Security and Peacebuilding 2023; (New York : UNU CPR, 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/peacebuilding/content/thematic-review-climate-security-and-peacebuilding-2023>

#### 4. THÈMES DE L'INITIATIVE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE (YPI)

Le [Bureau d'appui](#) à la consolidation de la paix annonce le lancement de l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI) 2023, contribuant directement à [sa stratégie 2020-2024](#) visant à promouvoir l'engagement positif des jeunes femmes et hommes ainsi que d'autres jeunes dans la consolidation de la paix grâce à des approches innovantes. Répondant directement aux défis et aux lacunes identifiés dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, la [paix et la sécurité \(2022\)](#) et le [rapport 2021 du Secrétaire général sur Notre programme commun](#), le YPI de cette année se concentre sur:

##### 1. Favoriser des processus politiques inclusifs pour les jeunes et promouvoir la participation politique de jeunes issus de la diversité

Le deuxième rapport du Secrétaire général sur les jeunes, la paix et la [sécurité \(2022\)](#) souligne que la mobilisation des jeunes pour la paix, la justice sociale, l'action climatique et l'égalité reste inébranlable et essentielle au développement pacifique des sociétés. Et ce, malgré les défis sans précédent auxquels sont confrontés les jeunes du monde entier en raison de la discrimination, de l'exclusion et de la fermeture de l'espace civique aux niveaux national et local. Les jeunes femmes sont confrontées à des défis particuliers et à une double discrimination en raison de leur âge et de leur sexe. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer la participation politique de divers jeunes aux niveaux national et local. La participation des jeunes est l'un des cinq piliers de l'agenda jeunesse, paix et sécurité, décrits dans la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies et c'est aussi un moyen d'atteindre d'autres objectifs en matière de jeunesse, de paix et de sécurité. Le [rapport 2021 du Secrétaire général sur notre programme commun](#) appelle en outre à un engagement significatif, diversifié et efficace des jeunes dans les processus politiques en tant qu'élément central du contrat social dans tous les États membres.

Soutenir la participation politique d'un large éventail de jeunes aux processus politiques et de paix peut signifier remettre en question les normes sociales, les stéréotypes et les comportements néfastes, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes, et implique de s'attaquer à d'autres formes de marginalisation. Il est important de noter que la participation politique des jeunes à la paix et à la sécurité ne peut être obtenue en se concentrant uniquement sur les jeunes. Pour que les jeunes soient inclus, ceux qui détiennent actuellement le pouvoir d'accorder l'accès, de leur permettre de s'asseoir à la table ou d'être entendus et responsabilisés, doivent également être atteints prioritairement. Le partenariat systématique et intergénérationnel est un élément clé d'une participation significative. Cela est conforme à la recommandation de l'étude indépendante sur la [jeunesse, la paix](#) et la sécurité intitulée « Missing Peace » d'investir à la fois dans le leadership et l'action des jeunes et dans un environnement favorable. En fin de compte, l'objectif de soutenir une participation significative devrait être de veiller à ce que les jeunes puissent réellement influencer sur les résultats des processus décisionnels.

L'un des moyens de renforcer l'engagement durable des jeunes dans les processus politiques et de paix consiste à institutionnaliser le programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité en l'intégrant dans les politiques et le travail des parties prenantes concernées. Une institutionnalisation réussie de cette agenda implique que les jeunes soient au centre de ces processus dès le début et tout au long du processus.

Dans ce contexte, en 2023, **l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI) sollicite des propositions favorisant la participation significative des jeunes aux processus politiques et de paix.** Cela comprend les projets qui ont pour objectif de:

- 1) Promouvoir l'impact et la participation axée sur les résultats dans les processus politiques tels que les dialogues politiques nationaux, l'architecture de paix, les processus de réforme constitutionnelle, les partis politiques, la gouvernance locale, la réforme du secteur de la sécurité et les processus électoraux, par exemple. Les projets qui visent spécifiquement à éliminer les obstacles et les défis à la participation des jeunes femmes sont encouragés.

- 2) Favoriser la participation significative de divers jeunes femmes et hommes ainsi que d'autres jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des cadres nationaux et régionaux de l'agenda jeunesse, paix et sécurité, tels que les plans d'action nationaux. Il est important de souligner que l'objectif des projets ne devrait pas se limiter à l'élaboration des plans d'actions en soi, mais plutôt favoriser la participation diversifiée et systématique de divers jeunes femmes et hommes à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces plans.

## 2. Espace civique : Sauvegarder et élargir l'espace civique pour la participation des jeunes, y compris par le biais d'infrastructures locales pour la paix

Le deuxième rapport du Secrétaire général sur la paix, la paix et la sécurité des [jeunes \(2022\)](#) souligne également que la sûreté, la sécurité et la protection des jeunes ne se sont pas améliorées de manière significative. Le rétrécissement de l'espace civique, associé à l'impact des conflits armés et de la pandémie, a entraîné de graves problèmes de protection nécessitant une action urgente. Partout dans le monde, les jeunes artisans de la paix continuent d'être victimes de représailles et d'intimidation en raison de leur engagement en faveur d'une paix durable. Le rapport « [Si je disparaissais](#) », lancé en 2021 par le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, a souligné que la violation des droits civils et politiques des jeunes, en particulier le droit à la liberté d'expression et de réunion, constitue un risque pour la sécurité et la dignité des jeunes militants. Cela limite également leur plaidoyer et leur activisme, ainsi que leur espace pour contribuer aux processus de prise de décision. Au fur et à mesure que l'espace civique se numérisait, les jeunes ont eu l'occasion de développer leur identité civique et d'exprimer leurs positions politiques de manière créative, revendiquant une agence qui ne leur avait peut-être pas été accordée dans les espaces civiques traditionnels. Pourtant, les engagements en ligne ont entraîné un nouvel éventail de défis. Les différents niveaux d'infrastructure, d'accès à l'internet, de culture numérique, d'accessibilité financière des services et des appareils et les questions de protection en ligne, y compris les préoccupations en matière de protection fondée sur le genre, demeurent des préoccupations importantes. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes vivant dans des zones reculées ou touchées par des conflits et dans des classes sociales à faible revenu, ainsi que pour les jeunes femmes et les filles. Les efforts devraient s'intensifier pour réduire la fracture numérique, accroître l'accès aux ressources et aux opportunités numériques, promouvoir des normes pour l'utilisation sûre et inclusive de la technologie et des espaces numériques, et combiner l'engagement en ligne et hors ligne pour veiller à ce qu'aucun jeune ne soit laissé de côté.

Malgré l'impact largement reconnu que les jeunes et les organisations dirigées par des jeunes opérant au niveau local peuvent avoir sur les résultats de la consolidation de la paix, différentes formes de répression et de discrimination peuvent entraver ou empêcher leur engagement dans les initiatives locales de consolidation de la paix.

Pour relever ce défi, **le YPI sollicite des propositions visant à protéger et à élargir l'espace civique pour la participation des jeunes, à la fois hors ligne et en ligne.** Les propositions pour ce thème devraient inclure des efforts pour plaider en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression, de réunion et d'association, ainsi que la création d'espaces sûrs et inclusifs permettant aux jeunes de s'exprimer, de partager leurs points de vue et de contribuer activement et de manière significative à la réalisation d'une paix durable.

Compte tenu de l'importance de soutenir les efforts déployés au niveau local par les jeunes et les organisations dirigées par des jeunes, les propositions pourraient se concentrer sur le renforcement des infrastructures locales qui protègent et élargissent l'espace civique pour les jeunes. Ils pourraient appuyer les mécanismes, structures, institutions et processus locaux qui accordent une attention particulière à la protection des jeunes, surveillent leur situation et s'attaquent aux actions qui restreignent l'espace civique, facilitent la création de politiques et de mécanismes de protection, et représentent leurs intérêts vis-à-vis des structures de pouvoir et des mécanismes de prise de décisions.

Le YPI sollicite des propositions axées sur l'un ou l'autre des deux thèmes ou sur un mélange des deux. Le YPI exige que les propositions tiennent compte à la fois de l'âge et du genre dans leur approche, et qu'elles tiennent compte des causes et des implications sexo-spécifiques des conflits et de la violence. Toutes les propositions YPI doivent répondre au moins aux critères du [marqueur de genre PBF 2](#). L'âge est un axe d'exclusion et le YPI encourage les propositions à adopter une approche inclusive et intersectionnelle, notamment en reconnaissant les multiples formes d'oppression, de violence et de discrimination, mais aussi les privilèges, auxquels une personne peut être confrontée en raison d'identités composées.

Comme les années précédentes, tous les projets doivent allouer au moins 40 % de la subvention demandée à des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, en particulier des organisations dirigées par des jeunes. Le YPI donnera la préférence aux projets conjoints ONU-OSC, aux projets mis en œuvre par les OSC nationales et aux projets qui démontrent un partenariat solide avec des organisations dirigées par des jeunes. Pour atteindre les organisations plus petites et informelles, des modèles intermédiaires novateurs associés à des partenariats entre les organisations sont encouragés. En reconnaissance des considérations de 'ne pas nuire' et afin de promouvoir des propositions inclusives et participatives et l'appropriation locale, tous les candidats YPI devront expliquer le *processus* d'identification des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, y compris en fournissant une brève *justification* et en décrivant la *forme* de partenariat.

Les projets sont encouragés à élaborer des mécanismes de surveillance qui comprennent des boucles de rétroaction communautaires et saisissent les voix des jeunes et à être engagés à recueillir systématiquement des données afin d'évaluer continuellement l'efficacité du projet proposé.

## 5. ÉLIGIBILITÉ

### Organisations

PBSO accepte les propositions des Agences, Fonds et Programmes de l'ONU et des organisations de la société civile. Tous les candidats intéressés à postuler au GPI et / ou YPI sont invités à contacter le Secrétariat du PBF et / ou le bureau du Coordonnateur/trice Resident-e dans le pays du projet pour obtenir des conseils sur le processus.<sup>11</sup>

Cette année, le Fonds acceptera trois types de propositions : les propositions **conjointes des Nations Unies, les propositions conjointes ONU-OSC et les propositions des OSC**. Alors que les deux types de propositions conjointes devront être soumis par les équipes de pays des Nations Unies après l'approbation du Coordonnateur/trice Resident-e, les propositions des OSC seront soumises par les OSC indépendamment :

Équipes de pays des Nations Unies	Organisations de la société civile <sup>12</sup>
Maximum de deux propositions GPI et deux YPI par équipe de pays des Nations Unies	Maximum de deux propositions GPI et deux YPI par OSC à l'échelle mondiale
Subventions de 800 000 \$ à 2 millions de dollars par projet	Subventions de 300 000 \$ à 2 millions de dollars par projet
Les équipes de pays des Nations Unies peuvent soumettre des propositions conjointes de l'ONU avec jusqu'à trois organisations des Nations Unies bénéficiaires par projet	Les OSC peuvent soumettre des propositions d'OSC individuelles (soumises par les OSC de manière indépendante) ou des propositions conjointes ONU-OSC (soumises par l'équipe de pays des Nations Unies)
Les équipes de pays des Nations Unies peuvent soumettre des propositions conjointes ONU-OSC avec jusqu'à trois organisations bénéficiaires par projet, au maximum deux organisations des Nations Unies et une OSC (c'est-à-dire ONU-ONU-OSC ou OSC-ONU)	Les OSC organisées en fédérations, confédérations ou organisations faitières avec des sections internationales ou nationales indépendantes seront considérées comme une seule organisation aux fins de cet appel spécial.

<sup>11</sup> Veuillez envoyer un courriel à [pbfgypi@un.org](mailto:pbfgypi@un.org) pour les coordonnées de PBF Secretariats dans un pays spécifique

<sup>12</sup> Veuillez vérifier les critères d'éligibilité pour les OSC sous

## Pays

L'appel à propositions est ouvert aux entités des Nations Unies et aux OSC dans les pays éligibles pour recevoir un financement PBF et en 2023 les pays suivants sont éligibles: Bosnie et Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine (uniquement YPI), Tchad, Colombie (uniquement YPI), République démocratique du Congo (uniquement YPI), El Salvador, Gambie (uniquement YPI), Guatemala (uniquement YPI), Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Kirghizistan, Libéria (uniquement YPI), Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud (seulement YPI) et Soudan.

## OSC

Afin d'être déclarées éligibles aux initiatives, les OSC doivent être évaluées comme techniquement solides, financièrement et juridiquement solides par le PBF et son agent fiduciaire, le Bureau du Fonds fiduciaire multi-partenaires. Les OSC doivent répondre à TOUS les critères pour être jugées éligibles à cet appel. Dans un deuxième temps, les OSC seront également évaluées en ce qui concerne la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEA). Une lettre du chef du PBF / PBSO attestant du fait qu'une évaluation PSEA a été menée conformément aux procédures disponibles et qu'aucun risque ou controverse important de PSEA n'a été détecté sera nécessaire pour passer à l'étape finale.

Lors des cycles précédents, le Fonds a financé principalement des OSC internationales et certaines OSC nationales. Nous exhortons tous les candidats OSC à vérifier les critères d'éligibilité **avant** de postuler.

Les OSC candidates doivent fournir les éléments suivants :

1. *Preuve de l'enregistrement officiel valide* en tant qu'organisation à but non lucratif avec une mission sociale pour la durée du projet proposé dans **1)** le pays où se trouve le siège social et **2)** le pays du projet.
  - o **NOTE: Si l'enregistrement** est effectué sur une base annuelle dans le pays, l'organisation doit avoir l'enregistrement actuel et obtenir des renouvellements pour la durée du projet afin de recevoir les tranches de financement ultérieures.
2. *Approche harmonisée de la micro-évaluation des transferts monétaires (HACT)*, si évaluée dans le pays du projet depuis janvier 2022. Pour être éligible, l'organisation devra recevoir un score de **faible risque** dans une micro-évaluation HACT des organisations dans le pays du projet. Les scores à faible risque à partir de janvier 2022 seront acceptés.
  - o **NOTE:** Si ce n'est pas encore évalué, PBF commandera des évaluations pour les organisations qui arrivent à la deuxième étape du processus et sont invitées à développer leurs notes conceptuelles en propositions de projet. Le questionnaire sur lequel une telle évaluation est basée peut être consulté ici à titre de référence.
3. *Référence ONU ou référence donateur PBF*, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.

## Lignes directrices du projet

- Les projets doivent être soumis en anglais, français ou espagnol.
- La durée maximale du projet est de 24 mois.
- Les projets doivent allouer au moins 40 % de la subvention demandée à des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, le GPI en particulier aux organisations dirigées par des femmes et le YPI en particulier aux organisations dirigées par des jeunes. Il peut s'agir de sous-subventions directes, de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et de paiements directs pour la mise en œuvre des activités.
- Les projets GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre (GM) 3 et avoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE) comme objectif principal du projet. Les projets YPI doivent répondre

au moins aux critères GM2 et avoir GEWE comme objectif important ou principal du projet. Cela inclut l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes tout au long de la proposition, de l'analyse des conflits au cadre de résultats, et une allocation budgétaire spécifique d'au moins 30 % de la subvention demandée à GEWE. Les projets YPI qui ne répondent pas aux critères GM2 ne seront pas pris en considération. Les projets YPI qui ont un GM3 et ciblent spécifiquement les jeunes femmes seront considérés positivement.

- Les projets doivent réserver au moins 5 à 7 % du budget au suivi et à la collecte de données et, pour les projets NUNO, un audit financier sera exigé.
- Le PBF commandera une évaluation annuelle de cohorte de tous les projets. Néanmoins, au stade de la conception du projet, les projets doivent allouer un budget suffisant et rendre compte de la mise en œuvre des activités de suivi et de collecte de données, y compris pour la collecte de données de base, à mi-parcours et à la fin du projet, les enquêtes de perception, les systèmes de suivi communautaires, le retour d'information des groupes cibles, qui peuvent être utilisés aux fins de l'évaluation de la cohorte.

### Critères d'examen

Critères	Questions à examiner	
1. Approche de la consolidation de la paix <sup>13</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet s'inscrit-il dans l'un des quatre domaines prioritaires du PBF ?</li> <li>▪ Les résultats de la consolidation de la paix sont-ils formulés de manière à rendre clairs les changements institutionnels ou comportementaux attendus? Les résultats abordent-ils les obstacles structurels à la participation et à l'inclusion des femmes et/ou des jeunes?</li> <li>▪ La théorie du changement démontre-t-elle un lien clair entre les interventions/activités proposées et les résultats attendus en matière de consolidation de la paix?</li> </ul>	
2. Approche genre / jeunesse	GPI <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proposition relève-t-elle de l'un des domaines thématiques de cette année?</li> <li>▪ La proposition place-t-elle l'égalité des sexes au centre du projet?</li> <li>▪ Les femmes et filles ont-elles participé de manière significative à l'identification des priorités du projet et à la conception des interventions du projet? Qu'en est-il des organisations dirigées par des femmes et filles?</li> <li>▪ La proposition répond-elle aux critères du marqueur de genre 3?</li> <li>▪ Le projet est-il adapté à l'âge?</li> </ul>	YPI <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proposition relève-t-elle de l'un des domaines thématiques de cette année?</li> <li>▪ La proposition place-t-elle les jeunes au centre du projet?</li> <li>▪ Les jeunes ont-ils participé de manière significative à l'identification des priorités du projet et à la conception des interventions du projet? Qu'en est-il des organisations dirigées par des jeunes?</li> <li>▪ Le projet tient-il compte des sexospécificités et répond-il au moins aux critères du marqueur de genre 2?</li> </ul>
3. Consultation et partenariat avec les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet adopte-t-il une approche inclusive et ascendante dans laquelle les parties prenantes locales (par exemple, les femmes, les jeunes, les dirigeants locaux, les communautés) et les partenaires de mise en œuvre (par exemple, les OSC nationales / locales et les volontaires impliquant des organisations, les autorités nationales / locales) ont été consultés et ont contribué à l'identification des objectifs et des interventions du projet?</li> </ul>	

<sup>13</sup> Veuillez trouver des ressources pour les programmes sensibles aux conflits : <https://www.un.org/peacebuilding/content/guidance-notes>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet précise-t-il des partenariats établis avec des organisations dirigées par des femmes et/ou des jeunes?</li> </ul>
4. Innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition explique-t-elle clairement ce qu'il y a d'innovant dans le projet et pourquoi il l'est dans le contexte spécifique?</li> <li>La proposition prévoit-elle des partenariats novateurs ou la mise à l'essai de nouvelles approches ou méthodologies?</li> </ul>
5. Analyse des conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'analyse des conflits identifie-t-elle clairement les principaux facteurs de conflit pertinents pour le projet? Envisage-t-il les principaux défis en matière de consolidation de la paix? Qu'en est-il des principaux acteurs et de la dynamique entre eux?</li> <li>L'analyse des conflits tient-elle compte du sexe et de l'âge? Les femmes et les jeunes sont-ils considérés comme des groupes diversifiés (p. ex. en termes de race, de religion, d'origine ethnique, de milieu socioéconomique, d'orientation sexuelle, d'affiliation politique, etc.) ayant des expériences et des besoins divers?</li> <li>L'analyse des conflits identifie-t-elle des acteurs existants ou potentiels pour la paix et des points d'entrée clairs pour la consolidation de la paix?</li> <li>Les interventions proposées et les résultats sont-ils cohérents avec l'analyse des conflits? Répondent-ils clairement et directement à un ou plusieurs problèmes principaux identifiés?</li> </ul>
6. Interventions ciblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition prévoit-elle des interventions ciblées dans un ou deux domaines principaux plutôt que de viser à résoudre un trop grand nombre de problèmes dans un seul projet?</li> <li>La proposition a-t-elle un niveau d'ambition réaliste compte tenu du calendrier et du budget?</li> <li>La proposition est-elle claire quant à sa contribution à jeter les bases de changements sociaux, culturels ou structurels à plus grande échelle plutôt que de fixer comme objectif du projet la pleine réalisation d'un changement à grande échelle?</li> </ul>
7. Ciblage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-il clair quelles zones géographiques seront ciblées et pourquoi?</li> <li>Est-il clair quels bénéficiaires seront ciblés et pourquoi, y compris les critères de sélection supplémentaires à élaborer et le nombre indicatif de bénéficiaires?</li> <li>La proposition évite-t-elle les grandes classifications des bénéficiaires, telles que « jeunes » ou « femmes »? La proposition explique-t-elle avec quels jeunes ou femmes le projet travaillera et comment ils seront identifiés?</li> <li>Existe-t-il une solide approche 'ne pas nuire' ?</li> </ul>
8. Liens entre le projet et les priorités existantes en matière de consolidation de la paix	<ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition démontre-t-elle la cohérence avec les cadres stratégiques existants de consolidation de la paix par le gouvernement ou l'ONU?</li> <li>Le projet complète-t-il le portefeuille PBF existant dans le pays et comble-t-il une lacune spécifique en matière de consolidation de la paix ?</li> <li>Le projet tient-il parti des engagements et des actions nationaux en faveur de la consolidation de la paix sensible au genre et / ou inclusive des jeunes?</li> <li>Le projet favorisera-t-il des partenariats sur la consolidation de la paix sensible au genre et / ou la consolidation de la paix inclusive des jeunes parmi les structures locales existantes?</li> </ul>
9. Capacité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition démontre-t-elle et exploite-t-elle les capacités, les connaissances et l'expérience existantes sur le terrain pour mettre en œuvre les activités de consolidation de la paix proposées axées sur le genre et/ou la jeunesse?<sup>14</sup></li> </ul>
10. Rapport qualité-prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet optimise-t-il les ressources grâce à ses mécanismes de gestion et de responsabilisation?</li> </ul>

<sup>14</sup> Pour les OSC: PBF ne financera pas le personnel au siège ou au niveau régional, sauf pour le temps passé dans le pays de mise en œuvre. Une ventilation détaillée des dépenses de personnel et de l'emplacement sera nécessaire.

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La proposition indique-t-elle clairement pourquoi le projet est rentable ou les mesures qui seront prises pour assurer la rentabilité?</li><li>▪ Au moins 40 % du budget sera-t-il alloué aux OSC nationales/locales ? Cela comprendra-t-il le renforcement des capacités des partenaires locaux et/ou des sous-subsidations directes aux organisations dirigées par des femmes et/ou des jeunes?</li><li>▪ Les coûts de personnel sont-ils raisonnables et bien justifiés?</li></ul>
--	---

## 5. PROCESSUS DE DEMANDE

Le processus de demande pour GPI et YPI est structuré en deux étapes :

### 1. Notes conceptuelles

Une fois que le portail de candidature est disponible (ouvert en mai), les candidats peuvent s'inscrire pour commencer le processus de demande à <https://www.un.org/peacebuilding/content/gypi-en>. Pour les projets conjoints des Nations Unies, l'entité des Nations Unies convocatrice doit s'enregistrer et soumettre au nom des partenaires du projet après avoir reçu l'approbation du Coordonnateur/trice Resident-e. Pour les projets conjoints ONU-OSC, l'entité des Nations Unies qui convoque doit également s'enregistrer et soumettre au nom des partenaires du projet après avoir reçu l'approbation du Coordonnateur/trice Resident-e. Pour les projets des OSC, l'OSC bénéficiaire directe doit s'enregistrer et soumettre la demande de manière indépendante.

**La date limite pour soumettre les notes conceptuelles est le 9 juin 2023 à 23 h 59, heure normale de l'Est.** Un comité d'évaluation des projets examinera les demandes en fonction des critères énoncés et invitera les soumissions sélectionnées à être transformées en propositions de projet complètes.

### 2. Propositions de projets complètes

Les candidats qui sont invités à la deuxième et dernière étape auront environ 6 semaines pour développer et soumettre des commentaires et après avoir reçu des commentaires auront environ 4 semaines pour développer des propositions de projet complètes. De plus amples renseignements sur le format et le contenu des propositions de projet seront fournis à cette étape. Les propositions de projet complètes nécessiteront la signature de **1)** les représentants des organisations bénéficiaires, **2)** le représentant de la contrepartie nationale (par exemple, le ministre) et **3)** le représentant résident le plus élevé des Nations Unies dans le pays (RC / DSRSG / SRSR). Le Comité d'évaluation des projets se réunira de nouveau pour examiner les propositions de projet complètes et faire sa sélection finale.

Prochaines étapes<sup>15</sup>

Étape 1	
Appel à candidatures et lancement	Avril 2023
Webinaireintroducing GPI 2023	Avril/Début mai 2023
Webinaireintroducing YPI 2023	Avril/Début mai 2023
Ouverture de la plateforme de candidature en ligne	Mi-mai 2023
Date limite pour la soumission des notes conceptuelles en ligne	9 Juin 2023
Communication des résultats de la première étape	Juillet 2023
Étape 2	
Date limite de soumission des projets pour commentaires	Août 2023

<sup>15</sup> Le calendrier est sujet à changement

Date limite de soumission des propositions de projet complètes	Octobre 2023
Communication des résultats de la deuxième étape	Novembre 2023
Décaissement des fonds <sup>1617</sup>	Décembre 2023/ Janvier 2024

L'horaire et les liens des webinaires seront disponibles sur le [site Web](#) de GYPI.

Les **candidats** de l'ONU ou de l'**ONU-OSC** doivent télécharger une lettre d'accompagnement avec l'approbation de la soumission par le RC / DSRSG / SRSR adressée à la Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar.

Les **OSC candidates** doivent télécharger :

- Lettre d'accompagnement adressée par le Chef de l'Organisation à la Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar.
- Tous les documents d'admissibilité décrits à la section 5 du présent document.

Processus de demande en ligne étape par étape:

1. Vérifiez si votre organisation répond à TOUS les critères d'admissibilité
2. Ayez TOUS les documents d'admissibilité à portée de main
3. [Inscrivez-vous via https://www.un.org/peacebuilding/content/gypi-en](https://www.un.org/peacebuilding/content/gypi-en)
4. Commencer le processus de demande
5. Soumettre la demande avant le 9 juin

## 6. RESSOURCES

Veillez trouver ci-dessous quelques ressources utiles pour l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de projet complètes:

- [Site web du PBF](#)
- [Ressources pour les programmes sensibles aux conflits](#)
- [Site Web du GYPI, y compris les ressources et les webinaires précédents](#)
- [Lignes directrices du FBP sur la demande et la programmation des fonds du FBP \(PBSO, 2019\)](#)
- [Note d'orientation du FBP sur la jeunesse et la consolidation de la paix \(PBSO, 2019\)](#)
- [Note d'orientation du FBP sur la notation des marqueurs de genre \(PBSO, 2019\)](#)
- [Guide sur le maintien de la paix \(PBSO, 2017\)](#)
- [Lignes directrices des Nations Unies pour l'engagement communautaire en faveur de la consolidation et du maintien de la paix \(ONU, 2020\)](#)
- [Jeunesse, paix et sécurité : manuel de programmation \(FNUAP, PNUD, DPPA/PBSO, FBA 2021\)](#)
- [Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict \(ONU-Banque mondiale, 2018\)](#)
- [La paix manquante : étude indépendante sur les progrès réalisés par les jeunes, la paix et la sécurité \(2018\)](#)
- [Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies \(ONU Femmes, 2015\)](#)

<sup>16</sup> Pour ULES NTC: les fonds ne seront transférés qu'une fois que tous les autres projets terminés pour lesquels le RUNO a reçu un financement antérieur dans le pays donné auront été clôturés financièrement et opérationnellement conformément aux règles et réglementations du FBP (ne faisant pas référence aux projets PBF récemment approuvés et en cours dans le pays)

<sup>17</sup> Pour les OSC : les fonds ne seront transférés qu'une fois que le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires aura autorisé l'OSC à être éligible.

- La plus haute aspiration : un appel à l'action pour les droits de l'homme (2020)
- Sourcebook on Women, Peace and Security (ONU Femmes, 2012)
- Principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix (IANYD, 2016)
- Note de pratique sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix (IANYD, 2016)
- Jeunes femmes en paix et en sécurité : à l'intersection des programmes de la SMJ et des femmes, de la paix et de la sécurité (ONU Femmes, 2018)
- Série sur les processus de paix inclusifs (ONU Femmes, 2018)
- Le fil conducteur : Volontariat et résilience communautaire – Rapport sur l'état du volontariat dans le monde (VNU, 2018)
- Localiser le climat, la paix et la sécurité : un guide pratique étape par étape pour les bâtisseurs de paix locaux (GPPAC, 2023)
- Plateforme de connaissances sur le genre, les ressources naturelles, le climat et la paix (Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU Femmes, PNUD et DPPA des Nations Unies)

## 7. ANNEXES

Note succincte explicative pour les applications UN-CS O

Des modèles de notes conceptuelles pour la rédaction peuvent être trouvés sur le [site Web](#).

	Informations à fournir	Explication / exigence	Limite de mots
Inscription	Nom et acronyme de l'organisation bénéficiaire de convocation	Si une demande de l'ONU ou de l'OSC: L'organisation des Nations Unies destinataire (RUNO) de la proposition doit enregistrer et soumettre la demande au nom des partenaires du projet après avoir reçu l'approbation du RC/DSRSG/SRSG. Un maximum de 2 propositions par initiative (2 pour GPI et 2 pour YPI) peuvent être soumises par équipe de pays des Nations Unies.	
	Pays de la proposition		
Renseignements sur le demandeur	Quelle initiative : GPI/YPI		
	Quel est le thème du projet ?		
	Nom et acronyme de l'organisation des Nations Unies destinataire (RUNO)	Un maximum de 2 propositions par initiative (2 pour GPI et 2 pour YPI, ou 2 YPI pour les pays pilotant GPI 2.0) peut être soumis par équipe de pays des Nations Unies. Les demandes d'équipes de pays des Nations Unies doivent être approuvées par le RC/DSRSG/SRSG.	
	Informations sur le responsable de l'organisation convocatrice : préfixe, nom, titre, e-mail		
	Coordonnées clés : préfixe, nom, titre, e-mail		
	Contact supplémentaire (le cas échéant)		
	Fournir les noms des organisations bénéficiaires supplémentaires et préciser le type d'organisation (ONU ou OSC)	Les équipes de pays des Nations Unies peuvent soumettre (1) des propositions conjointes de l'ONU avec un maximum de trois organisations des Nations Unies bénéficiaires par projet ou (2) des propositions conjointes ONU-OSC avec jusqu'à trois organisations bénéficiaires par projet, un maximum de deux organisations des Nations Unies et une OSC (c'est-à-dire ONU-ONU-OSC ou OSC-ONU OSC).	
	Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, a-t-elle fait l'objet d'une micro-évaluation HACT dans le pays en mars 2021? Si oui, quel a été le score?		

	Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, cette organisation est-elle officiellement enregistrée dans le pays du projet?	Le FBP ne peut financer que les OSC officiellement enregistrées dans le pays du projet.	
Informations générales sur le projet	Titre du projet		
	Montant de la subvention demandée pour le projet	Min. USD 800,000 Max. USD 2,000,000	
	Durée totale du projet en mois	La durée maximale des projets est de 24 mois.	
	Quel domaine d'intervention PBF résume le mieux l'objectif du projet ?	Veillez préciser le domaine d'intervention PBF qui résume le mieux l'objectif du projet.	
	Veillez énumérer les partenaires d'exécution sur le terrain: nom de l'organisation et type d'organisation (gouvernement, OSC, ONU, autre)	Les partenaires de mise en œuvre peuvent être le gouvernement, les OSC, les Nations Unies et d'autres qui ne reçoivent pas de fonds directs du FBP mais qui seront essentiels pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Les partenaires de mise en œuvre peuvent recevoir des subventions des bénéficiaires directs du FBP pour mener à bien des activités de projet spécifiques. PBF n'accepte pas les propositions sans partenaires de mise en œuvre nationaux/locaux.	
	Certains des partenaires de mise en œuvre sont-ils dirigés par des femmes ou des jeunes? Si oui: veuillez les énumérer	PBF encourage fortement le partenariat avec des organisations dirigées par des femmes et / ou des jeunes et les impliquer lors de la conception, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du projet.	
	Montant estimatif et pourcentage à allouer aux OSC nationales/locales	Le FBP demande qu'au moins 40% du budget demandé soit alloué aux OSC nationales/locales en tant que partenaires de mise en œuvre, en particulier les organisations dirigées par des femmes et des jeunes, y compris les sous-subventions directes, le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et le paiement direct pour la mise en œuvre des activités.	
	Montant estimatif et pourcentage à allouer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE)		
Score de marqueur de genre	Veillez sélectionner l'un des scores du marqueur de genre (GM). GM3 = 80%-100% à allouer à GEWE. GM2 = 30%-80% à allouer à GEWE. Les projets GPI doivent être GM3 et les projets YPI peuvent être GM3 ou GM2.		
<b>Description du projet</b>	Analyse des conflits tenant compte du sexe et de l'âge	Veillez fournir une brève analyse des conflits qui justifie votre projet. Les propositions GPI et YPI doivent fournir une analyse des conflits qui tient compte à la fois du sexe et de l'âge.	Max. 750 mots

	En réfléchissant aux questions et à la dynamique décrites dans l'analyse du conflit, énoncez (1) la question / le problème de maintien de la paix que le projet vise à résoudre, (2) les principaux résultats que votre projet atteindra et (3) décrivez comment ces résultats seront atteints, y compris les principales interventions et une ébauche de théorie du changement.		Max. 1000 mots
	Décrivez le ciblage du projet (géographique et bénéficiaires).	Expliquez brièvement le ciblage proposé et décrivez brièvement les considérations de « Ne pas nuire ».	Max. 300 mots
	Décrire ce qui est novateur dans cette approche	Expliquez clairement pourquoi les interventions proposées sont différentes de vos approches « habituelles » et comment cette innovation est adaptée au contexte.	Max. 100 mots
	Décrire les considérations de genre du projet	Les projets GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre 3, ce qui signifie que l'objectif principal du projet est de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les projets YPI doivent répondre au moins aux critères du marqueur de genre 2. Aux fins de l'étape de la note conceptuelle, cela comprend : 1) une analyse des conflits qui tient compte du genre, et 2) la prise en compte, dans le cadre de l'approche du projet et des interventions proposées, des obstacles et des possibilités liés au genre.	Max. 100 mots
	Expliquez le processus d'identification des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, une brève justification et décrivez la forme de partenariat.	Veuillez décrire clairement selon quelles modalités de partenariat au moins 40 % de la subvention ira aux OSC partenaires locales et nationales. Par exemple. Seront-ils des bénéficiaires directs (NUNO), recevront-ils des subventions, des services contractuels ou autres?	Max. 300 mots
<b>Documents</b>	Lettre d'accompagnement du RC/(D)SRSG adressée au Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix, Ms. Elizabeth Spehar		

	<p>Si l'un des bénéficiaires est une OSC, c. lettre du chef de l'OSC adressée au Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, Mme S. Elizabeth Spehar</p>	<p><b>EN CAS DE PROPOSITION CONJOINTE UN-OSC:</b> Veuillez également soumettre tous les documents d'éligibilité requis pour le bénéficiaire de l'OSC.</p>	
	<p>Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, il doit être enregistré en tant qu'organisation à but non lucratif dans le pays du projet.</p>		
	<p>Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC et que l'organisation a fait l'objet d'une micro-évaluation HACT dans le pays du projet depuis mars 2021, veuillez soumettre les résultats de l'évaluation.</p>		
	<p>Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, une référence de l'ONU ou une référence de donateur, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.</p>		

Modèle de note conceptuelle pour les applications OSC

Des modèles de notes conceptuelles pour la rédaction peuvent être trouvés sur le [site Web](#).

Inscription	Informations à fournir	Explication / exigence	Limite de mots
	Nom et acronyme de l'organisation	Un maximum de 2 propositions par initiative (2 GPI et 2 YPI) peut être soumis par organisation à l'échelle mondiale.	
	Type d'organisation (CSO)		
	Pays de la proposition		
Renseignements sur le demandeur	Quelle initiative : GPI/YPI		
	Quel est le thème du projet ?		
	Adresse, ville, état/province, code postal, pays		
	Informations sur le responsable de l'organisation convocatrice : préfixe, nom, titre, e-mail		
	Coordonnées clés : préfixe, nom, titre, e-mail		
	Contact supplémentaire (le cas échéant)		
	Site Web/page de médias sociaux		
	Décrire la capacité de mise en œuvre de l'organisation au niveau national		
	Les organisations ont-elles fait l'objet d'une évaluation HACT dans le pays du projet depuis mars 2021 ? Si oui, quel a été le score?		
	Quel était le budget annuel de votre organisation dans le pays du projet en 2021?		
	Quel était le budget annuel de votre organisation dans le pays du projet en 2022?		
Renseignements généraux sur le projet	Titre du <b>projet</b>		
	Montant de la subvention demandée pour le projet	Min. USD 300,000Max. 2,000 000 USD	
	Durée totale du projet en mois	La durée maximale des projets est de 24 mois.	

	Quel domaine d'intervention PBF résume le mieux l'objectif du projet ?	Veillez préciser le domaine d'intervention PBF qui résume le mieux l'objectif du projet.	
	Veillez énumérer les partenaires d'exécution sur le terrain: nom de l'organisation et type d'organisation (gouvernement, OSC, ONU, autre)	Les partenaires de mise en œuvre peuvent être le gouvernement, les organisations de la société civile, l'ONU et d'autres, qui ne reçoivent pas de fonds directs du FBP mais qui seront essentiels pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Les partenaires de mise en œuvre peuvent recevoir des subventions de bénéficiaires directs du FBP pour mettre en œuvre des activités de projet spécifiques. PBF n'accepte pas les propositions sans partenaires de mise en œuvre nationaux/locaux.	
	Certains des partenaires de mise en œuvre sont-ils dirigés par des femmes ou des jeunes? Si oui, veuillez les énumérer.	PBF encourage fortement le partenariat avec des organisations dirigées par des femmes et / ou des jeunes et les impliquer lors de la conception, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du projet.	
	Montant estimatif et pourcentage à allouer aux OSC nationales/locales	PBF demande qu'au moins 40% du budget demandé soit alloué aux OSC nationales / locales en tant que partenaires de <b>mise en œuvre</b> dans les organisations publiques dirigées par des femmes et des jeunes, y compris des sous-subventions directes, le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et le paiement direct pour la mise en œuvre des activités.	
	Montant estimatif et pourcentage à allouer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE)		
	Noyau du marqueur de genre	Veillez sélectionner l'un des scores du marqueur de genre (GM). GM3 = 80%-100% allant à GEWE. GM2 = 30%-80% allant à GEWE. Les projets GPI doivent être GM3 et les projets YPI peuvent être GM3 ou GM2.	
Description du projet	Analyse des conflits tenant compte du sexe et de l'âge	Veillez fournir une brève analyse des conflits qui justifie votre projet. Les propositions GPI et YPI doivent fournir une analyse des conflits qui tient compte à la fois du sexe et de l'âge.	Max. 10 00mots
	En réfléchissant aux questions et à la dynamique décrites dans l'analyse du conflit, énoncez (1) la question / le problème de maintien de la paix que le projet vise à résoudre, (2) les principaux résultats que votre projet atteindra et (3) décrivez comment ces résultats seront atteints, y compris les principales interventions et une ébauche de théorie du changement.		Max. 1000 mots

	Décrire le ciblage du projet (géographique et bénéficiaires)	Expliquez brièvement le ciblage proposé et décrivez brièvement les considérations de « Ne pas nuire ».	Max. 300 mots
	Décrire ce qui est novateur dans cette approche	Expliquez clairement pourquoi les interventions proposées sont différentes de vos approches « habituelles » et comment cette innovation est adaptée au contexte.	Max. 100 mots
	Décrire les considérations de genre du projet	Les projets GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre 3, ce qui signifie que l'objectif principal du projet est de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les projets YPI doivent répondre au moins aux critères du marqueur de genre 2. Aux fins de l'étape de la note conceptuelle, cela comprend : 1) une analyse des conflits qui tient compte du genre, et 2) la prise en compte, dans le cadre de l'approche du projet et des interventions proposées, des obstacles et des possibilités liés au genre.	Max. 100 mots
	Expliquez le processus d'identification des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, une brève justification et décrivez la forme de partenariat.	Veuillez décrire clairement selon quelles modalités de partenariat au moins 40 % de la subvention ira aux OSC partenaires locales et nationales. Par exemple. Seront-ils des bénéficiaires directs (NUNO), recevront-ils des subventions, des services contractuels ou autres?	Max. 300 mots
Documents	Lettre d'accompagnement adressée par le Chef de l'OSC au Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, Mme S. Elizabeth Spehar		
	Enregistrement actuellement valide en tant qu'organisation à but non lucratif dans le pays du projet		
	Si l'organisation a fait l'objet d'une micro-évaluation HACT dans le pays du projet depuis mars 2021, veuillez soumettre les résultats de l'évaluation.		
	Référence ONU ou référence donateur, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.		